Quelle rentrée scolaire à Andernos ? Les modalités se précisent

Dans le prolongement d’une concertation entre les Directeurs d’écoles et les services municipaux, la reprise des écoles se fera à compter du jeudi 14 mai à Andernos afin de permettre cette rentrée dans les conditions les plus satisfaisantes. Les modalités d’organisation qui suivent s’appliqueront jusqu’au 29 mai.

Modalités d’accueil dans les écoles :

Chaque école communiquera sur ses horaires et les modalités d’accueil des enfants.

Le protocole sanitaire du Ministère de l’Education nationale sera strictement appliqué. Les locaux seront nettoyés quotidiennement, les sanitaires et points de contact le seront plusieurs fois par jour. Les enseignants et le personnel municipal seront dotés de masque. Du gel hydro alcoolique sera à disposition de tous. Les espaces seront aménagés et adaptés à la configuration sanitaire de chaque école. L’ensemble du personnel municipal des écoles est formé à l’application des gestes barrières et de ce protocole.

La restauration scolaire sera maintenue dans les conditions préconisées.

Les accueils périscolaires fonctionneront aux horaires habituels sur inscription auprès de chaque directeur et seront réservés aux cas de stricte nécessité.

Les conditions d’accueil des ALSH seront définies et communiquées prochainement. Pour ce qui concerne le mercredi 13 mai, l’accueil est réservé aux publics prioritaires

précédemment accueillis.